

## **Locaux vacants à Cherbourg : un paradoxe / une solution ?**

*(message envoyé à Catherine Gentile, adjointe à la culture de Cherbourg Octeville, le 27/10/2015)*

Bonjour Catherine,

Je vous fais part d'une réflexion collective et sollicite à ce sujet un entretien avec les services culture et immobilier de la mairie.

Un article de la Presse de la Manche daté du 23 octobre dernier (ci-joint) fait état d'une réalité inquiétante sur le territoire de la CUC. Issus de choix politiques, sanitaires ou commerciaux, un nombre non négligeable de bâtiments se retrouvent vacants, sans projet immédiat de reprise, de réhabilitation ou de destruction.

Il en va ainsi de l'ancienne école des beaux-arts qui vient encore de subir un incendie ou de l'hôtel Mercure fermé depuis peu.

Cet état de fait pose un problème de coûts de maintenance aux bailleurs (publics ou privés) et crée une situation sanitaire préoccupante aux dires des associations d'aide aux Sans Domicile Fixe. Ces associations déploient une énergie considérable en maraudes pour vérifier l'état des accès aux espaces susceptibles d'abriter des squatters à leurs risques et périls.

C'est là que, comme à son habitude malin et tenace, le paradoxe se niche.

En effet, en parallèle de cette situation, un certain nombre d'artistes, d'associations, de collectifs cherchent collectivement des lieux pour installer leurs activités (ateliers, stockage de matériel ou espaces de réunion).

Or, ces demandes se heurtent souvent à un aveu d'impuissance de la part des élus du fait de l'absence annoncée de lieux vacants...

Il est clair que la mise à disposition d'un lieu par une collectivité ou un bailleur peut inquiéter ces entités sur le plan de leur responsabilité juridique, mais, dans la situation actuelle, cette part de responsabilité n'est-elle pas déjà engagée ?

Dans l'éventail des outils juridiques que propose le droit immobilier, existent **les conventions d'occupation précaires**, formes riches en jurisprudence de mise à disposition de biens contournant les obligations de mise aux normes et cadrant la délégation de responsabilité aux présidents d'associations, artistes ou collectifs signataires...

Dans de nombreuses villes françaises, ces conventions d'occupation offrent une solution légale et utile au double problème de la gestion d'espaces abandonnés et d'appétit de lieux dont font preuve les musiciens, sculpteurs, artistes ou inventeurs de tout poil.

(à St-Nazaire, le Pôle Culture Partagée, à Dijon ou Besançon les ateliers de la ville, à Caen la fermeture Éclair, à Poitiers les usines nouvelles, etc.)

Je joins à titre d'exemple le cas du PCP (Pôle Culture Partagée - <http://pcp.saint-nazaire.cc/>), lieu associatif occupant à St Nazaire – sur une initiative du département – une maison appartenant à la DDE.

Existant depuis plus d'un an, ces ateliers offrent un espace autogéré pour des artistes locaux, mais ouvrent aussi une possibilité pour des étudiants issus des écoles d'art environnantes de se

sédentariser, problème réel pour les étudiants issus de l'ESAM Caen/Cherbourg.

La situation actuelle est bâtarde, les solutions existantes sur le territoire de la CUC sont pour la plupart des initiatives privées (concerts dans des bars ou chez l'habitant, Atelier Diplopie, Ateliers Prisma...), imposant aux artistes de travailler peu collectivement, dans leurs garages, leurs salons, ou au sein de leurs entreprises...

Ces solutions financées par les créateurs eux-mêmes dans un cadre privé se substituent à un travail avec les collectivités et demeurent partielles, fragiles car soumises aux aléas individuels.

Le travail artistique ne peut se satisfaire de proposition ponctuelles, uniquement liées à des événements, et impose un travail de fond, collectif, avec des horizons de pérennité à moyen terme.

**Il serait donc à notre avis urgent, dans la perspective de la structuration d'une politique culturelle pour la commune nouvelle de prendre en compte ce modèle de valorisation de l'immobilier par la culture, afin de l'intégrer comme outil que Cherbourg-en-Cotentin pourra déployer pour ses créateurs locaux.**

**En terme d'immobilier précaire, c'est maintenant que les décisions doivent se prendre, car le temps joue contre nous, les dégradations font en quelques mois d'un lieu exploitable une ruine dangereuse.**

(par exemple les serres de l'espace René Lebas, jadis accueillantes, après un an de tergiversations avec la SHEMA sont maintenant bonnes à la destruction).

Nous sommes bien conscients que la mairie ne peut résoudre seule ce problème et n'a pas les pleins pouvoirs sur l'immobilier local, mais une étude approfondie et transparente des biens municipaux serait sans doute envisageable et, au-delà, un soutien actif des élus peut faire basculer un bailleur privé en légitimant la réalité citoyenne des besoins ici exprimés.

**C'est dans ce cadre que nous sollicitons une réunion avec la mairie afin d'échanger sur ces questions.**

Cordialement,

fabrice gallis

avec

L'association c,

L'association b, le Laboratoire des Hypothèses,

Nicolas Picot, président de l'association Musiques en Herbes,

Les artistes indépendants de la CUC,

La moulinette,

et aussi TonyDurand, Arthur James, Pierric Hourçourigaray, Samuel Racine, Sabrina Lesert.